

# COMMUNE D'YQUELON

## PROCES-VERBAL de la Séance du 22 mai 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le quinze mai deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire. La liste des délibérations a été affichée le vingt-six mai deux mil vingt-trois.

**Présents** : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal  
MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

**Absents** :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration M. SORRE Stéphane  
M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

**Secrétaire de séance** : M. GERMAIN Emmanuel

**Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.**

**Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.**

### **2023-022 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIF N°1**

Monsieur le maire propose une décision modificative suivante :

- Au vu des travaux de réfection des bureaux de la mairie : peinture, électricité, bureaux, réseau informatique.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits comme suit :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur Bâtiments publics	6 000			
D 023 : Virement section investissement		6 000		
R 021 : Virement section fonctionnement				6 000
D 2131 opé 2301 : Travaux aménagement mairie		6 000		

### **2023-023 VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** selon le montant des subventions comme suit :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Granville (bal du 14 juillet 2023) un montant de 500 €.
- Association Protection et mise en valeur de l'église d'Yquelon : un accord de principe est donné pour le versement d'une subvention lors d'une éventuelle manifestation culturelle au sein de l'église d'Yquelon.

**2023-024 CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, pour le service scolaire, à compter du 15 octobre 2023.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDENT** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**2023-025 DEMANDE DE FONDS SOLIDAIRE PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER POUR LE CHANGEMENT DE LUMINAIRES INTERIEURS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Qu'il convient de remplacer les luminaires des bureaux de la mairie par des lampes LED.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ◆ **DECIDE** d'entreprendre le remplacement des luminaires des bureaux de la mairie par des lampes LED au cours de l'année 2023,
- ◆ **ATTESTE** que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la commune.
- ◆ **APPROUVE** l'avant-projet et le plan de financement de l'opération.
- ◆ **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds solidaire du projet de territoire Granville Terre et Mer
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer toute demande et tous documents s'y rapportant.

## **2023-026 GTM : SPL NAUTISME - PRESENTATION**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la compétence Nautisme de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, compétence qu'elle souhaite confier à une Société Publique Locale.

## **2023-027 GTM : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) ET PLAN D' ACTIONS ECONOMIE CIRCULAIRE - PRESENTATION**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et le Plan d'Actions Economie circulaire, par la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Site internet validation page d'accueil
- Conseil municipal du 09/06/2023 à 18h30
- Arrêté d'interdiction de stationnement mobiles des gens du voyage en dehors des aires aménagées
- Réflexion poste apprenti
- Avancement Yquelon Infos 70
- Réunion travail PLUi : 31/05/2023 à 20h30

La séance est levée à 21 heures 41 minutes

**Le procès-verbal est arrêté le 09 juin 2023**

Le/La secrétaire de séance  
Emmanuel GERMAIN

Le Maire  
Stéphane SORRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNE  
d'  
YQUELON**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 22/05/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au C.M. 15  
En exercice 15  
Présents 13  
Nbre de Procurations 2  
Qui ont pris part  
à la délibération 15

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal

MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël  
JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

Date de convocation

15/05/2023

Date d'affichage

26/05/2023

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration M. SORRE Stéphane

M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**2023-022 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIF N°1**

Monsieur le maire propose une décision modificative suivante :

- Au vu des travaux de réfection des bureaux de la mairie : peinture, électricité, bureaux, réseau informatique.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à ouvrir des crédits comme suit :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur Bâtiments publics	6 000			
D 023 : Virement section investissement		6 000		
R 021 : Virement section fonctionnement				6 000
D 2131 opé 2301 : Travaux aménagement mairie		6 000		

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Stéphane SORRE

Le/la secrétaire de séance

Emmanuel GERMAIN

**COMMUNE  
d'  
YQUELON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*  
SÉANCE DU 22/05/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	13
Nbre de Procurations	2
Qui ont pris part à la délibération	15

Date de convocation

15/05/2023

Date d'affichage

26/05/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal

MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël  
JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration M. SORRE Stéphane

M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**2023-023 VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE selon le montant des subventions comme suit :
  - Amicale des sapeurs-pompiers de Granville (bal du 14 juillet 2023) un montant de 500 €.
  - Association Protection et mise en valeur de l'église d'Yquelon : un accord de principe est donné pour le versement d'une subvention lors d'une éventuelle manifestation culturelle au sein de l'église d'Yquelon.

Le/la secrétaire de séance  
Emmanuel GERMAIN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Stéphane SORRE

**COMMUNE  
d'  
YQUELON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*  
SÉANCE DU 22/05/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	13
Nbre de Procurations	2
Qui ont pris part à la délibération	15

Date de convocation  
15/05/2023

Date d'affichage  
26/05/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal  
MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël  
JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

Absents :  
Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration M. SORRE Stéphane  
M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**2023-024 CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, pour le service scolaire, à compter du 15 octobre 2023.

**Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDENT** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le/la secrétaire de séance  
Emmanuel GERMAIN

Le Maire,  
Stéphane SORRE

**COMMUNE  
d'  
YQUELON**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 22/05/2023**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au C.M.	15
En exercice	15
Présents	13
Nbre de Procurations	2
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.

Date de convocation

15/05/2023

Date d'affichage

26/05/2023

Présents : Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal

MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël  
JOSSAUME Bruno - LEROUX René - PEYROCHE Patrick - SORRE Stéphane

Absents :

Mme CHARLES Charlène, excusée et a donné procuration M. SORRE Stéphane

M. PICHARD Philippe, excusé et a donné procuration à Mme TABARD Chantal

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Emmanuel

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**2023-025 DEMANDE DE FONDS SOLIDAIRE PROJET DE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER POUR LE CHANGEMENT DE LUMINAIRES INTERIEURS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- Qu'il convient de remplacer les luminaires des bureaux de la mairie par des lampes LED.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ◆ **DECIDE** d'entreprendre le remplacement des luminaires des bureaux de la mairie par des lampes LED au cours de l'année 2023,
- ◆ **ATTESTE** que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la commune.
- ◆ **APPROUVE** l'avant-projet et le plan de financement de l'opération.
- ◆ **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds solidaire du projet de territoire Granville Terre et Mer
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer toute demande et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Stéphane SORRE

Le/la secrétaire de séance  
Emmanuel GERMAIN

